



Champ(s) de formation Droit Économie Gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Droit Économie Gestion. 2017, Université de Lorraine. hceres-02026610

HAL Id: hceres-02026610

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026610>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formations
Droit, économie, gestion

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Magali Chaudey, Gilbert Orsoni,
co-présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport réalisé en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Présentation du champ

L'Université de Lorraine (UL) est un grand établissement qui résulte de la fusion, effective au 1^{er} janvier 2012, des Universités Nancy-I et Nancy-II, de l'Université Paul Verlaine de Metz et de l'Institut national polytechnique de Lorraine regroupant trois écoles d'ingénieurs. Les formations y sont structurées autour de huit collègiums.

Le champ *Droit, économie, gestion* (DEG) regroupe les sept composantes du Collégium éponyme (Faculté de Droit, sciences économiques et gestion de Nancy, Faculté de Droit, économie, administration de Metz, École Supérieure de Management-Institut d'Administration des entreprises (IAE) de Metz, Institut Supérieur d'Administration et de Management-Institut d'administration des entreprises de Nancy (ISAM-IAE Nancy), Institut Régional du Travail de Nancy, Institut de Préparation à l'Administration Générale de Nancy, Centre Européen Universitaire de Nancy), auxquelles s'ajoutent l'Institut Supérieur Franco-Allemand de Techniques d'Economie et de Sciences (ISFATES) de Metz et huit Instituts Universitaires de Technologie (IUT ; Longwy, Metz, Nancy-Charlemagne, Nancy-Brabois, Épinal, Moselle-Est, Saint-Dié-des-Vosges, Thionville-Yutz), membres du Collégium Technologie.

Le périmètre du champ est large et comprend cinq mentions de licence générale (*Administration économique et sociale, Droit, Economie, Gestion, Administration publique*), 13 mentions de master (représentant 54 spécialités) et 30 spécialités de licence professionnelle (LP ; dont 25 ont été évaluées), réparties comme suit en termes de dénominations nationales : une *Activités juridiques*, quatre *Assurance-banque-finance*, huit *Commerce*, deux *Gestion des ressources humaines*, deux *Hôtellerie et tourisme*, une *Logistique* et sept *Management des organisations*.

Synthèse de l'évaluation des formations du champ

Les formations du champ *Droit économie, gestion* (DEG) sont en général bien installées dans l'offre de formation de l'UL, mais également au niveau local et régional (LP *Back office et métiers des titres*, LP *Entrepreneuriat et management des PME (petites et moyennes entreprises)*, master *Management de l'innovation*), voire national (LP *Lancements de nouveaux produits* ou master *Management public*, parcours *Management des organisations scolaires*). Les formations proposées s'inscrivent de façon cohérente dans le tissu économique régional, valorisant pour certaines d'entre elles la proximité géographique de l'UL avec le Luxembourg et l'Allemagne (parcours franco-allemands de l'ISFATES par exemple). Ces formations ont ainsi toute leur place dans l'environnement universitaire et socio-économique, sauf la LP *Management du logement social* dont le caractère universitaire n'est pas avéré. Ces diplômes ne paraissent pas souffrir de la concurrence, somme toute lointaine, avec les universités de Reims et de Strasbourg.

Les parcours proposés par l'UL sont cohérents entre les niveaux licence générale et master ; ces derniers offrant des poursuites d'études pertinentes aux étudiants de premier cycle, y compris aux diplômés des IUT de l'UL. L'offre de formation à finalité professionnelle immédiate (licences professionnelles et masters) n'est pas systématiquement positionnée sur des créneaux très spécialisés, que ce soit en termes de spécialisation disciplinaire ou de métiers (par exemple, la LP *Développement commercial des PME*), l'UL ne propose pas à proprement parler de LP de « niche ». On peut par ailleurs s'interroger sur la valeur ajoutée de la LP *Assistant manager* pour les étudiants issus de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) *Assistant manager* qu'elle accueille largement. En règle générale, les compétences mentionnées dans les fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont conformes au niveau attendu, les LP *Back office et métiers des titres* et LP *Commerce interentreprises, commerce de gros et commerce international* visant sans doute un niveau de compétences trop élevé pour un diplôme Bac+3 professionnalisant, inversement la fiche du master *Marketing et vente* mentionne des métiers qui ne sont pas de niveau « cadre ». Pour la LP *Développement transfrontalier des PME*, les objectifs sont trop généraux, rien ne permettant de dire qu'elle amène à une insertion professionnelle dans des métiers spécifiques aux entreprises transfrontalières.

Comme souvent, peu de LP intègrent des étudiants issus de deuxième année de licence (L2) ; pourtant, certaines LP couvrent des champs larges et nécessitent peu de prérequis en termes de connaissances professionnelles (LP *Assistant manager*). Les étudiants composant les effectifs de LP sont majoritairement détenteurs d'un DUT ou d'un BTS, parfois de façon très disproportionnée (90 % des effectifs de la LP *Management des activités hôtelières* sont issus de BTS). Enfin, la formation continue, tous niveaux de formation confondus, reste peu développée, de même que la validation des acquis de l'expérience (VAE), y compris pour l'obtention d'une licence professionnelle. Certains responsables de formation mentionnent la difficulté à mettre en œuvre la VAE au vu de la technicité des contenus de formation (master *Droit de l'entreprise*). Le dossier de la LP *Marchés des particuliers* prévoit la Validation des acquis professionnels (VAP), mais pas la VAE.

Les formations du champ DEG sont en général conformes au cadre national des formations, que ce soit en termes de volume horaire des enseignements, de répartition en unités d'enseignements (UE), de stages ou de projets tutorés, à l'exception de la LP *Management des activités hôtelières* dont le volume horaire consacré au projet tutoré (100 heures) n'est pas conforme au décret de 1999.

En licence, le maillage territorial est avéré et l'organisation des parcours classiques en licence et master. On peut regretter néanmoins des disparités de parcours selon les sites, par exemple dans le master *Economie de la firme et des marchés*, les maquettes des spécialités font apparaître de fortes différences entre les programmes proposés à Metz et à Nancy, et c'est également le cas pour la licence *Gestion* en ce qui concerne les projets. On peut également noter des différences de volumes horaires entre sites : trois parcours pour la licence *Droit* à Nancy, un seul à Metz ; quatre spécialités du M2 *Droit de l'entreprise* à Nancy, une à Metz ; cinq spécialités du M2 *Droit privé et sciences criminelles* à Nancy, deux à Metz.

Les LP du champ ont des politiques de stages et de projets tutorés clairement énoncées et cohérentes avec le caractère professionnalisant de ces diplômes, c'est par exemple le cas pour le projet tutoré de la LP *Gestion comptable*, intitulé « Pratique comptable et juridique » qui permet de traiter des sujets d'actualité économique et fiscale. Certains masters affichent des parcours peu lisibles du fait de la pluralité des spécialités proposées (master *Finance Comptabilité Contrôle*, 8 spécialités) ou de leur juxtaposition sans cohérence visible (master *Administration des affaires*, master *Economie de la firme et des marchés*).

Les équipes pédagogiques sont en général équilibrées entre enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels. Toutefois, la structure de certaines équipes pose problème, en raison du faible nombre d'enseignants-chercheurs et/ou du faible volume horaire qui leur est confié : LP *Management des activités hôtelières* et LP *Management du logement social* où un seul enseignant-chercheur intervient pour 20 heures, LP *Entrepreneuriat et management des PME* qui n'associe que deux enseignants-chercheurs aux enseignements, ou encore les LP *Logistique et commercialisation des boissons* et *Commercialisation de technologies*. Dans la licence *Gestion*, les enseignants-chercheurs n'assurent que 10,77 % des enseignements sur le site de Metz. On notera que les équipes restent très cloisonnées par site de formation.

Les effectifs sont globalement stables dans les formations du champ, mais peuvent être fluctuants (LP *Marketing opérationnel*, LP *Commercialisation des produits et services financiers* : fermeture du groupe à Thionville en 2014) ou décroissants (licence *Administration publique*, LP *Commerce interentreprises, commerce de gros et commerce international*). Les effectifs sont en progression dans les masters juridiques mais avec des disparités selon les sites et l'exception notable de la spécialité *Collectivités territoriales et coopération transfrontalière* du master *Droit public et science politique* qui connaît une chute de ses effectifs. Les taux de pression sont en règle générale acceptables pour les formations du champ DEG dont l'entrée est sélective ; certaines LP sont très attractives (LP *Assistant ressources humaines*, LP *Logistique globale et éco-responsabilité* sur le site de Sarreguemines). Néanmoins, le nombre de candidats varie de 80 à 60 pour le parcours *Tourisme lorrain* de la LP *Management d'unités touristiques* ; en 2015, sur 60 candidats et 40 admis, 5 signent un contrat d'apprentissage, le seuil de 8 contrats fixé par la Région n'étant pas atteint, la formation ferme. Autant que l'on puisse en juger à la lecture des dossiers, l'origine des étudiants est essentiellement locale. On peut relever que le master *Economie appliquée* est très attractif pour les étudiants étrangers (plus de 60 % depuis 2014), en majorité en provenance du Luxembourg, mais peut alors se poser la question de l'attractivité de la formation pour les étudiants de l'UL.

Les modalités d'évaluation sont en règle générale classiques, tant en licence qu'en master : contrôle continu et examen terminal, contrôle continu intégral en LP et également, en M1 *Droit public et science politique*. Une seconde session d'examen est parfois mentionnée en LP ; ce qui est assez inhabituel (LP *Développement commercial des PME*, LP *Management du logement social*, LP *Assistant ressources humaines*). Par ailleurs, le dossier de la LP *Qualité, sécurité, environnement* mentionne l'existence de partiels, ce qui est contradictoire avec le contrôle continu intégral.

Les formations à finalité professionnelle immédiate intègrent la dimension professionnelle de diverses manières : stages, alternance, enseignements dispensés par des professionnels, partenariats. La présence active de professionnels dans la pédagogie, comme leur participation aux conseils de perfectionnement, ne se traduit cependant pas systématiquement par des partenariats formalisés. Plusieurs formations présentent des partenariats trop peu nombreux et/ou pas suffisamment diversifiés (LP *Back office et métiers des titres*, master *Etudes européennes*) et/ou pas formalisés (LP *Assistant manager*, LP *Développement commercial des PME*, master *Droit de l'entreprise*). Certains partenariats conditionnent l'existence même de certaines LP (LP *Chargé de gestion patrimoniale immobilière* pour le site parisien avec l'Ecole supérieure de l'immobilier ; LP *Assistant de gestion*, née d'une demande de l'ordre des experts comptables ; partenariat avec la SNCF pour un parcours de la LP *Logistique globale et éco-responsabilité*).

Les volumes d'enseignement assurés par les professionnels sont en règle générale conformes aux textes, et les heures qui leur sont confiées en phase avec leurs compétences : insertion professionnelle (LP *Gestion des rémunérations*), organisation de « conférences métiers » (LP *Logistique et commercialisation des boissons*). Néanmoins, certaines LP confient aux professionnels un volume d'enseignement particulièrement élevé (LP *Commercialisation des produits et des services financiers*, sur le site de Thionville-Yutz, 80 % des enseignements est assuré par des professionnels, 73 % dans la LP *Management du logement social*, 70 % dans la LP *Management et gestion de rayon*), un seul professionnel assure plus de 100 heures d'enseignement (LP *Management du logement social*). Inversement, dans la LP *Gestion comptable*, la part des enseignements confiée aux professionnels n'est que de 10 % sur le site de Longwy (76 % pour le site de Metz), elle n'est que de 29 % dans la LP *Marché des particuliers*. Dans le master *Economie de la firme et des marchés* (M2 CECO et 2E2S de Metz), la place des professionnels dans l'enseignement est faible, quatre professionnels dans chaque spécialité assurant en moyenne 17 % des heures, contrairement aux M2 ADE et EMD de Nancy qui font intervenir, respectivement, 9 et 17 professionnels pour une moyenne de 70 % d'heures d'intervention. De même, un seul professionnel intervient dans le master *Economie appliquée* (M1) en assurant 6,30 % des enseignements. On peut regretter que certains dossiers de LP ou de masters ne mentionnent pas l'activité des intervenants professionnels, ne permettant pas d'apprécier si ceux-ci interviennent bien dans le cœur de métier.

L'alternance est mise en place au niveau « LP », mais pas de façon systématique, deux LP ne proposent pas de parcours en alternance, la LP *Management des activités hôtelières* et la LP *Back office et métiers des titres*. Dans ce dernier cas, c'est particulièrement regrettable compte tenu de la faiblesse des partenariats avec le monde socio-économique. Une démarche de développement de l'alternance pourrait favoriser ce rapprochement avec les partenaires. L'alternance reste encore trop limitée au niveau « master », malgré l'existence d'un bureau de la professionnalisation qui suit, à la Faculté de Droit, sciences économiques et gestion de Nancy, les contrats de professionnalisation et d'un service dédié à l'alternance pour le master *Droit de l'entreprise*. Les dossiers ne mentionnent pas de projet de développement de l'alternance au niveau des formations du champ DEG, c'est regrettable dans la mesure où de tels projets pourraient amener à dynamiser et formaliser davantage les partenariats avec le monde socio-économique et à mener une réflexion sur l'évolution des métiers.

Si les stages et projets sont systématiques en LP, ce n'est pas toujours le cas au niveau des licences générales, même si des politiques de stages et projets sont engagées dans certaines d'entre elles (stages obligatoires en licence *Administration économique et sociale*, obligatoires ou facultatifs selon les sites en *Administration publique* ou en *Droit* ; projet personnel professionnalisé en *Droit*). Les stages sont également possibles dès le M1 (deuxième semestre) et organisés pour le niveau « M2 ».

S'agissant des licences générales, la poursuite d'études est de mise. Elle reste trop importante pour certaines LP dont la vocation doit rester l'insertion professionnelle immédiate (de 25 à 50 % pour la LP *Chargé de gestion patrimoniale immobilière*, 45 % pour la LP *Commerce interentreprises, commerce de gros et commerce international*, 42 % en moyenne en LP *Marketing opérationnel*, de l'ordre de 30 % pour la LP *Lancement de nouveaux produits*, la LP *Qualité, sécurité, environnement* ou la LP *Commercialisation des technologies*, entre 28 et 40 % en LP *Management et gestion de rayon*). L'insertion professionnelle au niveau « LP » et master est globalement satisfaisante d'un point de vue quantitatif. Elle très variable en master *Droit privé et sciences criminelles*, très problématique en *Droit pénal*, *Droit privé général* et surtout, *Droit des procédures transfrontalières* (50, 40 et 29 % respectivement pour chacun de ces parcours). En master *Droit public*, le taux d'insertion est de 80 % mais paraît se dégrader. On constate par ailleurs une dégradation de l'insertion de niveau « cadre » pour les diplômés du master *Marketing et vente*, accompagnée d'un taux d'insertion professionnelle en décroissance (passant de 63 % en 2009 à 43 % en 2013) ou une insertion croissante à un niveau « ouvrier » pour les diplômés de la LP *Lancement de nouveaux produits*.

Les formations de niveau « master » du champ DEG s'adosent à plusieurs laboratoires de recherche, le Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA), le Centre européen en économie financière et gestion (CEREFIGE), l'Institut François Geny et l'Institut de recherche sur l'évolution de la nation et de l'État (IRENEE).

Les enseignements-chercheurs de ces laboratoires interviennent dans les différentes formations du champ (licences générales, licences professionnelles et masters). L'intégration de la recherche dans les programmes de master se limite le plus souvent à la possibilité offerte aux étudiants de réaliser un mémoire de recherche à la place du stage (master *Economie de la firme et des marchés*, master *Etudes européennes*), mais les résultats des travaux de recherche (BETA) peuvent aussi servir d'appui à l'enseignement des nouvelles techniques quantitatives (master *Economie appliquée*). Trois masters des domaines *Economie et gestion* offrent des parcours recherche (masters *Marketing et vente*, *Management de l'innovation* et *Ressources humaines*), le master *Administration des affaires* propose des modules de méthodologie et d'initiation à la recherche dans chaque spécialité. Ces parcours recherche sont exclusivement proposés sur le site de Nancy. Les masters *Droit de l'entreprise* et *Droit privé et sciences criminelles* s'adosent à l'Institut François GénY. En droit privé, les étudiants peuvent collaborer à des publications collectives et, en droit public, une initiation à la recherche s'effectue dès le semestre 8 (mémoire en option). En master *Droit de l'entreprise*, le mémoire intervient dès le M1 et est obligatoire pour quatre parcours de M2 sur cinq. Tous masters confondus, très peu de diplômés de master poursuivent en doctorat ; ce qui doit interroger sur l'attractivité des parcours doctoraux, la capacité d'encadrement des thésards ou les modes de financement des études doctorales. On peut craindre que le très faible nombre d'inscrits en thèse constitue, à l'avenir, un handicap pour le développement de la recherche au sein du champ DEG.

Comme souligné précédemment, le positionnement géographique de l'UL favorise l'ouverture des formations à l'international (master *Economie appliquée*, licence *Gestion* délocalisée au Luxembourg et parcours proposé par l'ISFATES pour les trois années de cette licence en partenariat avec une université de Sarrebruck). On dénombrait en licence *Droit*, en 2015, 67 étudiants Erasmus sur Nancy et seulement 5 pour Metz. Dans le master *Droit de l'entreprise*, un semestre Erasmus est prévu (52 sortants et 21 entrants, pour 2015/2016). Cette ouverture pourrait être encore davantage accentuée (LP *Management et gestion de rayon*, LP *Management des activités hôtelières*) et affichée comme une spécificité des formations du champ DEG de l'UL. Il n'est pas fait mention de politique spécifique en matière de stages à l'étranger, à l'exception de la licence *Gestion* qui propose un stage à l'étranger obligatoire pour les étudiants du site de Metz et les étudiants français des parcours de l'ISFATES qui font leur stage en Allemagne. Certaines formations pourraient mener une réflexion en termes d'ouverture internationale afin de favoriser la recherche de stages à l'étranger et plus largement, l'insertion professionnelle hors de France (LP *Commerce interentreprises, commerce de gros et commerce international*).

L'enseignement des langues (une ou deux langues selon les formations) est généralisé, avec par exemple, en licence *Droit* des parcours linguistiques : droit français/langue anglaise à Nancy, droit français/droit allemand à Metz avec deux années au Centre juridique franco-allemand de Sarrebruck. Si le master *Droit privé et sciences criminelles* ne dispose pas d'enseignements de langues, ceux-ci sont développés dans les autres masters avec, en *Droit de l'entreprise*, un M1 franco-allemand et des enseignements en Allemagne (partenariat avec Trèves). L'enseignement des langues se développe parfois avec des volumes horaires disproportionnés, au risque que cela se fasse au détriment des enseignements de spécialité (LP *Management d'unité touristique*, l'enseignement des langues représente 28 % des heures d'enseignement, 25 % dans LP *Assistant Manager*). La question pourrait être posée de consacrer une partie de ces volumes horaires à la préparation d'une certification en langues et/ou la mise en place d'enseignements de spécialités en langues étrangères.

Les taux de réussite sont satisfaisants à tous les niveaux de formation. Peu de dossiers mentionnent la mise en place de passerelles ou de modules d'aide à la réussite ; ceci pose problème pour des formations ayant des taux d'abandon importants (master *Management public*, taux d'abandon en M2 de 53 à 85 % dans le parcours *Management des organisations publiques*). La principale passerelle est offerte par la licence *Droit* qui accueille au niveau L2, moyennant des rattrapages de cours, les titulaires de la première année PACES (Première année commune aux études de santé) ainsi que des étudiants issus des classes préparatoires ou de Sciences Po Nancy. Plusieurs formations intègrent des UE de mise à niveau, favorisant ainsi l'intégration et la réussite d'étudiants aux parcours différenciés (LP *Management des activités hôtelières*, mise à niveau de 100 heures, LP *Management d'unité touristique*, UE « *Harmonisation Homogénéisation* »).

Le numérique et les pédagogies innovantes ne sont que peu valorisés dans les différentes formations du champ, à quelques exceptions près, le master *Management des organismes du secteur sanitaire et social*, le parcours *Management des établissements scolaires* du master *Management public* (formation ouverte à distance : FOAD), le master *Marketing et vente* (plateformes de partage de documents et recensant les offres de stage et d'emploi, outils d'apprentissage linguistique, enseignement en *marketing digital*), la LP *Marketing opérationnel* (utilisation de logiciels de gestion commerciale, parcours orienté *digital* et *webmarketing* depuis 2016). Le master *Droit public et science politique* développe la « classe inversée » sans que l'on sache toutefois si cette forme innovante fait l'objet d'une appropriation constructive des intéressés. Plusieurs formations devraient se saisir urgemment de la question du *digital*, centrale dans leurs secteurs d'activité respectifs (LP *Commercialisation des produits et des services financiers*, LP *Développement commercial des PME*, LP *Management et gestion de rayon*, LP *Lancements de nouveaux produits*). Des aménagements sont prévus pour des profils particuliers : situation de handicap, sportifs de haut niveau.

Les conseils de perfectionnement sont largement mis en place par les formations du champ DEG, le périmètre de ces conseils est variable ainsi que leurs attributions, il n'est pas toujours possible, à la lecture des dossiers, de saisir le rôle de ces conseils dans le pilotage des formations (LP *Commerce interentreprises, commerce de gros et commerce international*, master *Economie de la firme et des marchés*). Nous ne disposons pas systématiquement des comptes rendus de ces conseils. Dans plusieurs formations, ce conseil coexiste avec une instance de pilotage exclusivement pédagogique, intitulée « équipe de formation ». La LP *Management du logement social* est pilotée par le conseil de la filière immobilière de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI formation), mais une telle instance ne peut se substituer à un conseil de perfectionnement propre et on peut s'interroger sur le caractère universitaire de cette formation. Le dossier de la licence *Gestion* ne permet pas d'apprécier la qualité du pilotage via le conseil de perfectionnement et montre un défaut certain de coordination des parcours de l'ISFATES avec ceux des deux IAE. Le pilotage de certaines formations multi-sites (LP *Management d'unité touristique*, sites de Metz et Saint-Dié-des-Vosges, master *Administration des affaires*, sites de Nancy, Metz, Paris, Luxembourg et Mayence) ou multi-spécialités reste insuffisant (disparité dans le master *Economie de la firme et des marchés* dans l'octroi des crédits européens pour le stage, entre 5 et 18 crédits).

Le mode de pilotage des groupes sur les sites délocalisés n'est pas toujours précisé dans les dossiers (LP *Assistant ressources humaines* délocalisé à Rabat et Casablanca, master *Marketing et vente* délocalisé à Agadir). De même, nous ne disposons pas de données précises et systématiques sur ces formations délocalisées, en particulier des données en termes d'effectifs ou d'insertion professionnelle (master *Economie de la firme et des marchés*), c'est parfois aussi le cas pour les formations multi-sites, on peut par exemple s'interroger sur le pilotage de la licence *Administration publique*, les comptes-rendus provenant de l'IPAG de Nancy laissent penser qu'il n'y a pas de responsable sur le site messin.

L'évaluation des enseignements s'opère de diverses manières (questionnaires pouvant être en ligne ; évaluation anonyme d'enseignants ; autoévaluation assurée par le responsable pédagogique), mais cet item n'est pas systématiquement renseigné dans les dossiers, l'établissement devrait veiller à généraliser cette évaluation dans les différentes formations du champ DEG.

Les enquêtes sur le devenir des étudiants (insertion et poursuites d'études) sont effectuées à 6 mois et 18 mois par l'observatoire de la vie des étudiants (OVE) de l'UL, complétées parfois par des enquêtes internes (IAE). Trop peu de formations mettent en œuvre des enquêtes spécifiques et des données plus qualitatives (type d'emploi ou de contrats) sur l'insertion des diplômés sont trop souvent absentes des dossiers (LP *Back office et métiers des titres*, master *Economie de la firme et des marchés*, master *Administrations des affaires*). Deux outils pour évaluer et suivre l'acquisition des compétences sont mis à disposition par l'UL, le portefeuille de compétences Lorfolio mis en place par la région et le portefeuille d'expériences et de compétences (PEC), on peut regretter que peu de formations y aient recours. Ce suivi est assuré pour certaines formations en apprentissage par le livret de l'apprenti (LP *Management d'unité touristique*, LP *Management et gestion de rayon*, rattachée au réseau Distrisup). Aucune formation ne fournit dans son dossier d'exemple de supplément au diplôme ; ce qui est regrettable pour l'appréciation des compétences acquises par les diplômés.

Les dossiers déposés sont, dans l'ensemble, correctement renseignés et les autoévaluations convenablement menées. Certains dossiers fournissent néanmoins des informations insuffisantes ou contradictoires (LP *Management des activités hôtelières*, LP *Management du logement social*, LP *Assistant de gestion et contrôle financier*, master *Economie appliquée*).

Points d'attention

Sept formations posent problème à différents niveaux :

- La LP *Management du logement social* devrait être repensée en profondeur au regard des différents problèmes rencontrés : un seul professionnel assure 100 heures d'enseignement et un seul enseignant-chercheur intervient pour 20 heures, aucun partenariat professionnel n'est formalisé, la nature et la description des projets tutorés sont peu explicitées. Par ailleurs, les remarques de la précédente évaluation n'ont pas été intégrées et le dossier d'auto-évaluation est insuffisamment renseigné. Au final, cette formation pâtit de l'absence d'un pilotage universitaire, celui-ci étant délégué à la CCI.

- La LP *Management des activités hôtelières* devrait repensée en profondeur au regard des différents problèmes rencontrés : le volume horaire alloué au projet tutoré n'est pas conforme à l'arrêté de 1999, un seul enseignant-chercheur intervient pour un volume horaire de 20 heures, la formation n'est pas ouverte à l'alternance et insuffisamment ouverte à l'international au regard des métiers visés, plus de 90 % des étudiants recrutés sont issus de BTS, de façon générale, le dossier d'auto-évaluation est insuffisamment renseigné.
- La LP *Gestion comptable* s'appuie sur des équipes pédagogiques très déséquilibrée entre les sites de Metz et Longwy ; de plus, les poursuites d'études importantes pour les diplômés du site de Metz. De façon plus globale, il conviendrait de justifier davantage la pertinence de l'existence de deux parcours au sein de cette LP, de clarifier la spécificité de chacun, voire de recentrer la formation sur un seul parcours, en privilégiant soit une spécialisation comptable soit une orientation contrôle de gestion.
- La LP *Distribution*, outre l'insuffisance d'enseignants du supérieur de l'établissement et la nécessité de chercher de nouveaux partenariats, connaît une concurrence avec la LP *Management et gestion de rayon* ; ce qui devrait conduire, à tout le moins, à certains ajustements, voire à une fusion avec cette formation confirmée au niveau national.
- La licence *Administration publique* devrait être reconfigurée dans le sens d'une authentique préparation aux concours administratifs ou, tenant compte de l'évolution de son positionnement en tant que formation initiale diplômante, il pourrait être réfléchi à une articulation cohérente avec le cycle d'études supérieures et le master spécialisé en *Management public*.
- Le master *Etudes européennes* souffre d'un problème de positionnement, dans le champ DEG, dans l'offre de formation d'UL mais plus largement la question peut se poser de la pérennité de cette formation dans un contexte européen en mutation. De même, ce master insère trop de diplômés à des niveaux qui ne sont pas des niveaux cadres et ne développe pas suffisamment de partenariats avec le monde socio-économique.
- Si le master *Droit public et science politique* rencontre incontestablement son public, le parcours *Collectivités territoriales et coopération transfrontalière* s'est effondré en 2013 (de 14 à 2 inscrits) et n'a que trop timidement repris ensuite (5 inscrits), ce qui interroge la survie de ce parcours et supposerait d'en modifier le contenu pour en développer l'attractivité notamment, par la mise en œuvre d'une démarche volontariste de stages à l'étranger.

Avis sur la cohérence globale du champ

Le potentiel d'affichage stratégique du champ DEG, tant au sein de l'établissement qu'au regard de son environnement, est satisfaisant, d'autant qu'au sein de la nouvelle région Grand Est, l'éloignement relatif des pôles universitaires de Reims et de Strasbourg limite la concurrence, tout en n'excluant pas le développement de partenariats et de mises en synergie.

Mais le champ DEG de l'UL est large d'un point de vue disciplinaire et géographique, il regroupe des formations très hétérogènes dans leur mode de fonctionnement, y compris pour des formations similaires multi-sites.

Malgré les fusions des universités de Metz et Nancy, certaines incohérences demeurent entre les formations du champ présentes sur les deux sites et les spécialisations par site restent limitées.

De nombreuses LP du champ restent très généralistes, le champ intègre peu de LP de « niche », les mentions et spécialités de masters n'offrent pas de spécificité particulière. L'originalité et le potentiel du champ réside essentiellement dans le potentiel d'affichage à l'international ; celui-ci pourrait et devrait être encore renforcé.

On peut craindre la concurrence entre formations au sein du champ DEG, entre la LP *Entrepreneuriat* et la LP *Management des PME*, la LP *Assistant manager* et la LP *Développement transfrontalier des PME*, entre la LP *Management et gestion de rayon* et la LP *Distribution*. Un dialogue pourrait également être noué entre les LP *Marché des particuliers* et *Commercialisation des produits financiers*. De façon plus générale, le nombre très élevé de licences professionnelles au sein du champ DEG pourrait justifier une réflexion quant à d'éventuels réajustements et regroupements.

La LP *Management des activités hôtelières* et le master *Etudes européennes* apparaissent à la marge du champ DEG.

Recommandations :

Les formations du champ DEG présentant peu de spécificités, il pourrait être envisagé soit, de scinder ce champ soit, de mener une réflexion sur la construction d'une identité propre à ce champ, la position géographique de l'UL pourrait tout naturellement orienter vers une valorisation accrue de la dimension internationale des formations.

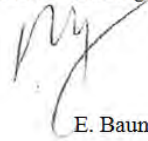
On pourrait également viser à :

- Accentuer la coordination et la mise en cohérence entre les formations présentes simultanément sur les sites de Metz et Nancy et davantage valoriser les spécificités propres à chaque site.
- La coordination entre les formations reste insuffisante avec pour résultats dans certains cas une cohérence insuffisante entre ces formations, le plus souvent au détriment du site de Metz.
- Accroître la lisibilité et l'identification des spécialités de master, le champ DEG proposant 13 mentions de master et 54 spécialités.
- Mener une réflexion sur la concurrence existant entre certaines LP du champ DEG et engager des rapprochements entre ces formations ou des réorientations.
- Veiller à limiter les poursuites d'études trop importantes dans certaines LP et afin que ces diplômes retrouvent leur vocation première : l'insertion professionnelle immédiate.
- Accroître la lisibilité en termes de métiers visés de certaines LP et ainsi, favoriser une meilleure insertion professionnelle, d'un point de vue quantitatif et qualitatif.
- Développer les partenariats avec le milieu socio-économique, les diversifier et développer autant que faire se peut la formalisation de ces partenariats.
- Formaliser davantage le pilotage des formations délocalisées.
- Veiller à la réorganisation de certaines équipes pédagogiques afin d'assurer un meilleur équilibre entre le caractère universitaire des formations et la valorisation de la dimension professionnalisante des LP et masters.
- Veiller à redynamiser les parcours recherche des masters et ainsi, accroître le nombre d'inscriptions en thèse ; les poursuites d'études en doctorat restent limitées et posent la question des incitations offertes aux étudiants intéressés et des modalités d'accompagnement (financement, encadrement...).
- Mettre en place un suivi plus qualitatif de l'insertion des étudiants, via des enquêtes portées par les responsables de diplômes et une redéfinition des items de l'enquête menée par l'OVE de l'UL.
- Mener une réflexion sur la mise en place plus systématique de l'alternance aux niveaux « LP » et « master », et sur la valorisation de la VAE et de la formation continue.

Observations de l'établissement

Pas d'observations

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner